

**SOUS-PRÉFECTURE**  
21 AVR. 2022

**BARBAZAN  
DELIBERATION  
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021**

Le conseil municipal de Barbazan, réuni sous la présidence de Madame STRADERE Michèle, maire  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 28 438.07 €		- 58 562.59 €		- €	87 000.66 €
FONCT	154 582.38 €	- 28 438.07 €	66 574.45 €			192 718.76 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	<b>192 718.76 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	87 000.66 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	105 718.10 €
Total affecté au c/ 1068 :	87 000.66 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait à Barbazan  
Le 15 avril 2022

Délibéré par le Conseil municipal  
Le 14 avril 2022



Nombre de membres en exercice : 11  
Présents : 10  
Suffrages exprimés : 11  
Abs : 0 Pour : 11 Contre : 0  
  
Date de la convocation : 11 avril 2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 20 avril 2022